

# FORCE DE FRAPPE ET DÉSARMEMENT

Par JEAN-CLAUDE GILLET  
vice-président extérieur  
adjoint

DEPUIS la fin de l'année scolaire 1962-1963, un certain nombre de faits économiques et politiques importants nécessitent notre attention et une analyse approfondie. Les faits sont les suivants :

L'affirmation réitérée par le général de Gaulle de poursuivre sa politique de force de frappe, l'inflation, la hausse des prix et le « plan de stabilisation », le traité de Moscou signé le 25 juillet par les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et la Grande-Bretagne, enfin l'éventualité probable d'une action des organisations démocratiques françaises contre la force de frappe et pour le désarmement et la paix. Face à la convergence de ces événements, il semble nécessaire de définir la position de l'U.N.E.F. et de voir quelles sont ses possibilités d'action dans les mois à venir.

Les arguments du pouvoir, désireux de rendre légitime sa force de frappe, nous sont affirmés au cours des campagnes de presse, de radio, de télévision et, bien sûr, au cours des voyages en province du chef de l'Etat. Les arguments sont les suivants : la réalisation de la force de frappe est possible, compte tenu de la situation économique française, elle est efficace sur le plan militaire et l'on nous affirme aussi, d'autre part, que le chef de l'Etat est désireux de promouvoir la paix dans le monde.

Eh bien ! nous, nous dirons que la réalisation de la force de frappe est une politique ruineuse, inefficace et dangereuse. Six milliards de crédit ont été affectés à la force de frappe : 4 pour la matière fissile, 1 pour les avions, 0,7 pour les fusées, 0,3 pour les sous-marins.

La seule usine de Pierrelatte coûtera 4,5 milliards de francs (prévision budgétaire : 2 milliards). Les prévisions pour toutes nos fusées n'atteignent pas par an le coût d'une seule grosse fusée américaine. (Fusée Atlas : 207 millions ; son abri vaut le double.)

Au total, le programme de 1960 coûtera entre le double et le triple des sommes votées, soit 390 F

par habitant et par an.

Il serait en définitive intéressant de comparer les 20 milliards de francs affectés aux crédits militaires et la situation de l'enseignement en France (manque de professeurs, de locaux, structures inadaptées, etc.), mais là n'est pas mon propos.

Cette force sera aussi inefficace. Joseph Alsop, dans son article « le Mirage des mirages » (*le Figaro* du 18 février 1963), estime que contre une D.C.A. entièrement modernisée (fusée à tête chercheuse éclatant par influence) il passerait à peine un Mirage sur cinquante. De plus, rien n'est encore prévu pour toute l'infrastructure, c'est-à-dire les radars, les transmissions, les immenses approvisionnements.

Ainsi la France disposera vers 1970 d'une force de frappe quantitativement inférieure au centième de l'américaine actuelle, mais qualitativement en retard de vingt à vingt-cinq ans.

Cette force est enfin dangereuse :

— Economiquement. Il faut opter entre des investissements improductifs, générateurs d'inflation, et d'autres, productifs, socialement ou économiquement ;

— Politiquement. Le gouvernement français pousse à la dissémination des armes nucléaires en ne participant pas à l'effort de paix actuellement entrepris dans le monde, et par ses expériences prochaines dans le Pacifique il compromet ainsi gravement la diminution de la tension internationale et le renforcement de la paix.

## Le traité de Moscou

Le traité de Moscou est un premier pas sur la voie du désarmement : en effet, limitant la dissémination des armes atomiques, l'un des dangers que fait courir à l'humanité la course aux armements nucléaires, il met également un terme aux dangers de retombées radio-actives et répond ainsi aux intérêts vitaux de tous les peuples.

Mais le traité de Moscou ne doit bien sûr pas faire illusion sur les dangers qui demeurent d'un conflit nucléaire généralisé. En effet, s'il y a accord des puissances signataires sur la cessation des expériences nucléaires dans l'espace, dans l'atmosphère et sous l'eau, les expériences souterraines ne sont pas interdites par le traité, et les puissances signataires peuvent continuer à entreprendre un certain nombre d'expériences leur permettant de moderniser et d'accroître leur capacité de destruction.

Pour ces raisons, le traité de Moscou ne doit pas avoir pour effet de calmer l'inquiétude des peuples du monde sur les dangers d'un conflit nucléaire, mais inciter les masses à la plus grande vigilance par une pression constante sur leurs gouvernements pour obtenir l'application effective et l'extension de ce traité, et pour parvenir à un désarmement général et complet et à la liquidation des blocs militaires.

## Les possibilités d'action

Sur le plan strictement français et dans le cadre de la lutte contre la force de frappe, plusieurs possibilités d'action sont offertes aux étudiants et au peuple français :

— Au niveau du Comité national contre la force de frappe,

Ce Comité regroupe des mouvements nationaux (Ligue nationale contre la force de frappe, Mouvement de la paix, M.C.A.A., Ligue des droits de l'homme, etc.), des partis politiques (P.C., P.S.U., S.F.I.O.), des organisations syndicales (C.G.T., F.E.N., S.N.I., U.N.E.F.), des Mouvements de jeunesse (J.C., J.S., J.S.U., U.E.C., cercles Léo-Lagrange, Jeunes de la C.G.T., etc.).

Le Comité envisage une action contre la force de frappe française au cours de l'année scolaire qui va commencer :

— Au niveau des groupes, rencontres.

Dans ce groupe sont présents les

cercles Léo-Lagrange, les Auberges de jeunesse, l'U.N.E.F., etc.

Les Mouvements de Jeunesse envisagent eux aussi une action à la rentrée prochaine.

Au niveau strictement universitaire, il serait certainement utile et nécessaire (et nous nous y emploierons) d'organiser un colloque sur les problèmes du désarmement : ainsi les étudiants pourront participer à la résolution d'un certain nombre de problèmes, tels

que :

- Dangers de la radio-activité ;
- Responsabilités du savant ;
- Coût de l'armement et choix budgétaires ;
- Opinion devant le désarmement ;
- Contrôle des expériences nucléaires, zones dénucléarisées, démilitarisées, etc. (problèmes de droit international).

A l'occasion des actions concrètes

réalisables à la rentrée 1963-1964, l'U.N.E.F. et les étudiants, et les organisations démocratiques auront à cœur de faire reculer le pouvoir en protestant contre la politique gaulliste, contre l'isolationnisme diplomatique de la France, pour la signature du traité de Moscou, le désarmement et la paix ; revendications qui ne seront pas le fruit d'un humanisme béat, mais qui font partie intégrante du syndicalisme étudiant.



***Le Monde*** – Numéro spécial U.N.E.F – Vendredi 18 octobre 1963  
Numéro spécial, réalisé par l'Union Nationale des Etudiants de France  
Page 2